

Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2021 AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2022

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis

M ALZAIN MOHAMED OMAR AV PAUL LANGEVIN 59650 VILLENEUVE D ASCQ

Vos références

Numéro fiscal (N): 3039586236337

Référence du document : 22 B3 3281928 93 Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

EVARISTE GALOIS BAT 3 AV PAUL LANGEVIN 59650 VILLENEUVE D ASCQ

Numéro FIP 870 93 85 5264737789 3 Numéro d'ordre : 1 Date d'établissement : 13/05/2022

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique

« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer 0,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.

Revenu fiscal de référence : 1 374 Nombre de parts : 1.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 13/05/2022

Détail des revenus Salaires	Déclar. 1 1822		Total
Déduction minimale	- 448 1374		1374
Revenu brut global			1374
Revenu imposable			1374
Impôt sur les revenus soumis au barème 14			0
Montant net de votre imposition			0
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net			0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2021 dû 53:			0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence ²⁵			1374
PLAFOND EPARGNE RETRAITE Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :			
Plafond total de 2020		Déclar. 1 16062	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019		3973 + 4052 + 4114 + 4114	
Plafond pour les cotisations versées en 2022		= 16253	
RÉSIDENCE EXCLUSIVE RÉSIDENCE ALTERNÉE			

C 1.0

ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS DONT ENFANTS HANDICAPÉS ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES ENFANTS MARIÉS PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES NOMBRE DE PARTS

DONT ENFANTS HANDICAPÉS

ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS

CAS PARTICULIER

SITUATION DU FOYER